DÉPARTEMENT DU NORD ----- ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE ----- COMMUNE DE MERVILLE DATE DE CONVOCATION 06 MARS 2023 Nombre de Membres En Exercice 13

OBJET: 2023 013 DELIB

7

13

15. BAUX RURAUX

Présents

Votants

b) Changement de GAEC en EARL

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/03/2023 Reçu en préfecture le 27/03/2023 Publié le

ID: 059-265904003-20230314-2703202315B_AB-DE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. FRANCINE BARTIER

L'an deux mil vingt-trois, le mardi quatorze mars à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Madame Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, MM. Marc BEZILLE et Joël BACLET

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés: M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET, M. Régis DEVEY donnant procuration à Mme Christiane CAPPELLE, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à M. Marc BEZILLE, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Marie Josée RUHLAND donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON et Mme Marie Françoise BILLIAU donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur CALLEWAERT Olivier, cultivateur à Merville, 116 rue Barra, pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} octobre 2018, la parcelle de terres à labour cadastrée Section ZH N°197, d'une contenance de 1 hectare 08 ares et 99 centiares, nous informe par recommandé la transformation de la GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) en EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée), société civile. Siège Social : 116 rue Barra 59660 MERVILLE. RCS 842 263 196 DUNKERQUE.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise la transformation du bail de GAEC à EARL.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, Ont signé les Membres présents, Pour extrait conforme, Le Maire, Président du C.C.A.S., Joël DUYCK



La Secrétaire de séance Marion TUEUX



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.